



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 23 septembre 2026

Date de convocation : 15/09/2026 Date d'affichage : 15/09/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 14 Nombre de votants : 14 Absents / Excusés : 7	Objet : Rapport d'activité 2025	Délibération n° 2026-02 Résultat du vote 14 pour 0 contre 0 abstention
--	--	--

L'An Deux Mille Vingt Six, le 23 septembre à 10h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, M. Didier REVEAU,
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Carole HEULOT,
M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

Procurations :

M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER,
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN,
M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET,
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU,

Excusés :

M. Frédérique BEAUCHEF, M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe POT,
Mme Isabelle LEROY, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Nordine ARIK.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre BROSSET

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

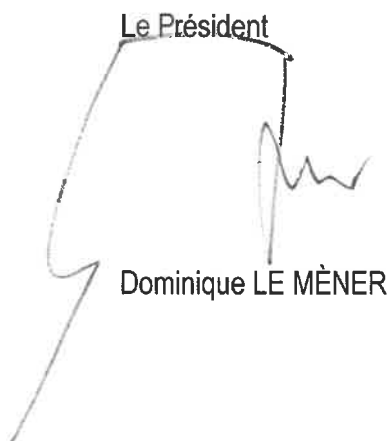
2. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Le Comité syndical,
Vu le rapport de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2025 présenté par le Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans ;
- **PRÉCISE** que ce rapport sera transmis aux trois partenaires que sont le Département de la Sarthe, la Région des Pays de la Loire et la Communauté Urbaine Le Mans Métropole

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 23 septembre 2026

Le Président



Dominique LE MÈNER